



Madame Rebecca Ruiz Cheffe du DSAS Bâtiment administratif de la Pontaise Av. des Casernes 2 1014 Lausanne

Lausanne, le 20 janvier 2023

Conditions de travail du personnel ambulancier dans le cadre de la réforme du DisCUP

Madame la Cheffe de département,

Nous vous remercions de la suite rapide donnée au courrier du SSP du 21 octobre 2022 concernant la prise en compte des conditions de travail du personnel ambulancier dans le cadre de la réforme du DisCUP. Nous avons rencontré des représentants de votre Département le 23 novembre 2022. La délégation du SSP était accompagnée de deux membres du comité de l'ACVA afin de bénéficier de nos expertises complémentaires concernant les trois axes principaux abordés lors de la rencontre :

- La reconnaissance des compétences métiers du personnel ambulancier dans le canton
- Les conditions salariales et la reconnaissance des responsabilités spécifiques dans les services
- Le projet « personnel ambulancier seniors ».

Reconnaissance des compétences métiers

Comme exposé lors de la rencontre, les compétences des ambulanciers vaudois sont « sous-exploitées » dans le canton de Vaud. La formation de base d'ambulancier, sans même parler des formations continues (CAS, DAS, MAS), leur permet d'acquérir un panel de connaissances et compétences plus vastes que celles utilisées ensuite dans la pratique professionnelle. En comparaison à d'autres cantons (Fribourg et Valais notamment), l'exercice de la fonction d'ambulancier dans le canton de Vaud reste moins attractif car le dispositif préhospitalier et son application via les algorithmes et le rôle des médecins limitent trop les délégations et le degré de responsabilité que sont autorisés à prendre les ambulanciers. Or, dans un contexte de pénurie, l'attractivité de la profession est cruciale et la réforme du DisCUP doit tenir compte des compétences des ambulanciers afin de l'améliorer.

Deux éléments sont à négocier en particulier :

- le degré d'autonomie et de responsabilité des ambulanciers dans le dispositif (définition d'un socle de base et prise en compte des spécialisations via les formations continues)
- la question du droit de pratique inexistant à ce jour dans le canton de Vaud pour cette fonction.

Conditions salariales et reconnaissance des responsabilités

L'exposé des motifs et le projet de loi de réforme du DisCUP s'appuient sur plusieurs rapports d'expert-e-s. Celui de la CMSU de novembre 2020 est produit en annexe du projet de réforme. Il y est exposé qu'au niveau des salaires, le Canton de Vaud est considéré « comme relativement moins attractif que d'autres cantons romands » (p.11). Nous le confirmons et appuyons le fait que cette réforme ne peut passer à côté d'une amélioration salariale de ces fonctions. Actuellement, la grille de référence de la CCT-San, utilisée dans les « Directives relatives à la contribution de l'Etat au financement des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage », est désuète puisque cette

classification n'est plus utilisée ni à l'Etat, ni dans la CCT-san dont les salaires ont été basculés dans la grille de la CCT de l'HRC. Elle cause également de fortes pressions sur certains lieux de travail en étant en-dessous des classifications salariales appliquées par exemple dans les services communaux qui se doivent de respecter une égalité de traitement avec d'autres fonctions qu'ils emploient.

Finalement, les estimations forfaitaires effectuées par le rapport de la CMSU indiquent se baser sur les salaires de la CCT HRC (p.42). Dès lors, nous ne comprenons pas comment l'exposé des motifs et le projet de loi avancent un coût stable de la réforme, qui ne fait d'ailleurs explicitement référence à aucune grille salariale. Nous soulignons également le fait que la grille de la CCT HRC ne reflète pas la réalité des salaires dans le domaine.

Ainsi, nous demandons l'ouverture de négociations salariales et concernant les classifications des métiers des services ambulanciers permettant de discuter :

- de la grille qui sera retenue par le Département en 2023
- de la négociation d'une grille salariale propre au domaine préhospitalier dans la réforme du DisCUP pour financer les services ambulanciers à la hauteur des besoins réels.

Le projet « personnel ambulancier senior »

Les métiers des services ambulanciers sont pénibles. Ils se caractérisent en particulier par des horaires irréguliers et par une alternance jour/nuit dont les effets néfastes sur la santé ont encore une fois été démontrés par une étude récente¹ de l'Unil et du CHUV. Le personnel ambulancier est de surcroît confronté à de multiples dangers inhérents au travail de terrain et spécifiques à ce domaine d'intervention où la pression et la fatigue psychologique sont particulièrement fortes.

Il semble ainsi nécessaire de prendre des mesures à ce sujet, absentes dans le projet de réforme. La santé du personnel des services ambulanciers nécessite d'en tenir compte afin de garantir des prestations de qualité à la population vaudoise dans les années à venir. Ces réflexions doivent être étendues à celles menées pour les régulateurs du 144.

Deux mesures peuvent être citées à titre d'exemple : la mise en place d'un fond permettant un départ en retraite anticipée ; la possibilité de ne plus effectuer de travail de nuit pour les personnes de plus de 50 ans.

A ce sujet et pour accompagner ces réflexions, la rencontre a permis de dégager la nécessité de documenter ces enjeux. Nous avons connaissance d'une étude en cours, financée par vos services et menée notamment par l'ES ASUR. Nous souhaiterions être associé-e-s aux réflexions qui auront lieu à la suite de la publication des conclusions de l'étude.

Pour conclure, nous vous prions de nous communiquer votre position quant à l'ouverture de négociations autour de ces trois axes et de nous renseigner sur le calendrier politique permettant d'en tenir compte dans la réforme du DisCUP. Du côté du personnel, l'assemblée constitutive du Collectif ambulancier vaudois (CAV), prévue le 7 février prochain, permettra au Département d'avoir un nouvel interlocuteur dans ces discussions que nous souhaitons mener de manière coordonnée avec les différents acteurs du terrain.

En vous remerciant pour votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe de Département, nos salutations respectueuses.

SSP Région Vaud

Section santé parapublique et privée

Vanessa Monney, secrétaire syndicale

ACVA

Section VD Swiss Paramedic Association

Christophe Jaquier, Président

Bayon V. et alli, 2022, "Impact of night and shift work on metabolic syndrome and its components: a cross-sectional study in an active middle-to-older-aged population-based sample", *BMJ Open*, Vol. 12 (2), (https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35168974/).